DM : HISTORIQUE DE LA PEINE DE MORT CORRIGE

I. DE L'ANTIQUITE AU MOYEN-AGE :

- 1) On appelle la « loi du Talion » le code qui exige qu'un coupable subisse une punition du même ordre que le tort qu'il a commis.
- 2) Les Egyptiens pratiquent la peine de mort pour toute offense à la divinité, pour les sacrilèges, les meurtres d'animaux sacrés, pour l'exercice de magie, pour fausse déclaration de revenus, parricide, adultère....
- 3) Les Grecs sanctionnaient par la mort le meurtre volontaire.
- 4) Les procédés utilisés par les Grecs pour mettre à mort les condamnés sont la strangulation, le bûcher, la noyade.
- 5) Le citoyen accusé d'un crime capital dans la Rome Antique est jugé par un jury composé de 5 personnes.
- 6) La peine de mort s'applique au Moyen-âge principalement pour les violences contre le roi.

II. DU XVIIIe SIECLE AU XXe SIECLE:

- 1) Cesare Beccaria (1738-1794) est l'auteur italien qui dénonce en 1764 la peine de mort dans <u>Des Délits et des Peines</u>.
- 2) La même année, les philosophes français qui jugent la peine de mort « ni utile, ni nécessaire » sont Diderot et Voltaire.
- 3) La guillotine en France en 1791 (date de la 1^{ère} utilisation ou 1789 dans un discours). Le docteur Guillotin en est le créateur.
- 4) Pour exécuter les coupables du peuple, on utilisait alors la pendaison, le supplice de la roue, l'écartèlement, le bûcher, l'ébouillantement..., les nobles avaient la tête tranchée à la hache.
- 5) La peine capitale a été abolie en 1795 par le Directoire mais seulement à dater du jour de la publication de paix générale. Concrètement, elle n'avait jamais été abolie quand Napoléon Bonaparte la restaure en 1810
- 6) Victor Hugo est l'écrivain à l'origine du mouvement abolitionniste au cours du XIXe siècle.
- 7) Les revendications abolitionnistes se tassent dans la première moitié du XXe siècle car l'opinion publique est favorable à la peine de mort. De plus, après la seconde guerre mondiale, la peine de mort est utilisée pour les condamnés pour crime contre l'humanité (au procès de Nuremberg, par exemple).
- 8) La dernière exécution publique en France date de 1939.
- 9) La peine de mort fut abolie en France en 1981.
- 10) Robert Badinter né en 1928 est un avocat et un homme politique français. Encore sénateur, il a été Président du Conseil constitutionnel de 1986 à 1995. Garde des sceaux (Ministre de la justice) en 1981, il propose et fait voter à L'assemblée nationale la loi sur l'abolition de la peine de mort.

III. LA PEINE DE MORT AUJOURD'HUI DANS LE MONDE :

- 1) 25 pratiquent encore la peine capitale dans le monde mais il y a 59 Etats qui n'ont pas aboli la peine de mort. On estime à 140 le nombre de pays ayant aboli la peine de mort ou ne l'utilisant plus.
- 2) Les premiers pays européens à abolir complètement la peine de mort sont l'Islande en 1928, La Suède et la Finlande en 1972, Monaco en 1962. Les derniers furent l'Italie en 1994, l'Espagne en 1995, le Royaume-Uni en 1998, la Grèce en 2004.
- 3) 13 Etats ont supprimé la peine de mort dans leur législation aux Etats-Unis.
- 4) Depuis 2005, un mineur ne peut plus être condamné à mort aux USA. Jusque là, elle était légale, ainsi, au Texas, plusieurs mineurs ont été exécutés.
- 5) Les cinq méthodes d'exécution de la peine de mort aux USA sont (depuis 1976) : la chaise électrique, l'injection létale, la pendaison, la chambre à gaz, le peloton d'exécution. L'injection létale est la plus utilisée.
- 6) l'Assemblée Générale de l'ONU (Nations Unies) le 18 décembre 2007 a adopté un moratoire mondial contre la peine de mort. Il s'agit de la résolution 62/ 149. Depuis L'Albanie, le Kirghizistan et les Iles Cook ont aboli la peine de mort en 2007, l'Argentine et l'Ouzbékistan en 2008, le Burundi en 2009.